

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2018 à 19 H 30****Présents :** (liste dans l'ordre du tableau)

Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Séverine ANTOINE, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Didier PELOIS, Christian CLEMENT, Jean-Michel LALLEMAND, Nicolas MORIS, Sallyanne RAHMOUNI, Joëlle DIOT, Laurence COUDIÉ, Michel DEBANA. Frédéric COGNON, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** Mme Anne-Marie AUMER à M Séverine ANTOINE, M Philippe LEMOINE à M Didier PELOIS, Mme Valérie GUILLEMOT à M Alain PONTAILLER, M Philippe ROUSSELOT à M Jean-Pierre ABEL, Mme Mina EL RHARBI à M Christian CLEMENT, Mme Coralynne PIAT à M Joëlle DIOT.

**Absents :** Mmes et MM Véronique JORDY, Rachid CHADID, Hervé PRICOT.

**Rapport n° 2018-07-01 - Adoption procès-verbal séance du 12 juin 2018**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

**Rapport n° 2018-07-02 – Décision modificative n°1 du budget communal 2018**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	+ 2 500,00 €
Article 2051 – Concessions et droits similaires	+ 2 500,00 €
Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	+ 237 500,00 €
Article 2313 – Constructions	+ 240 000,00 €
Article 2315 – Installations, matériel et outillage technique	- 2 500,00 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	+ 240 000,00 €
Article 1641 – Emprunts en euros	+ 240 000,00 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	+ 650,00 €
Article 678 – Autres charges exceptionnelles	+ 650,00 €
Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 650,00 €
Article 62878 – A d'autres organismes	- 650,00 €

**Rapport n° 2018-07-03 – Agenda d'Accessibilité Programmée**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Pour notre part, nous sollicitons de l'Etat l'autorisation de le porter à 3 ans : 2018, 2019 et 2020, date à laquelle l'ensemble de nos ERP devront être parfaitement accessibles.

L'Ad'AP fera l'objet d'un dépôt auprès de monsieur le Préfet de l'Aube qui l'instruira (*consultable en mairie pour les personnes intéressées*).

**Rapport n° 2018-07-04 – Renforcement de l'éclairage public au Mont Saint Loup**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Les travaux incombent au SDEA. Ils comprennent :

- la dépose de 16 luminaires ;
- la dépose de 32 ensembles d'éclairage public vétustes ;
- la fourniture et pose de 19 mâts en acier galvanisé thermolaqué de hauteur 4,5 m équipés chacun d'un luminaire diffusant avec appareillage de classe 2 à LED ;
- la fourniture et pose de 5 candélabres en acier galvanisé non peints de hauteur de feu 8 m, de saillie 1,5 m, chacun équipé d'un luminaire avec appareillage de classe 2 à LED ;
- la fourniture et pose, sur mâts existants à conserver de 3 doubles crosses droites en acier galvanisé non peint de saillie 1,5 m, d'inclinaison 5°, équipées chacune de 2 luminaires fonctionnels d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED ;
- la fourniture et pose, sur mâts existants à conserver de 4 simples crosses droites en acier galvanisé non peint de saillie 1,5 m, d'inclinaison 5°, équipées chacune d'un luminaire fonctionnel d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED ;
- la fourniture et pose, sur mâts existants de 9 rehausses en acier galvanisé non peint de hauteur 2 m, de saillie 1,5 m, d'inclinaison 5°, équipées chacune d'un luminaire fonctionnel d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED ;
- la fourniture et pose, sur mâts existants, de 2 crossettes en acier galvanisé non peint, de saillie 0,5 m, d'inclinaison 5°, équipées chacune d'un luminaire fonctionnel d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED ;
- la fourniture et pose de 2 projecteurs d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED ;

- la fourniture et pose de 2 candélabres en acier galvanisé non peint de hauteur de feu 8 m avec crosse double de saillie de 2 x 1,5 m, d'inclinaison 5°, équipés chacun de 2 luminaires fonctionnels d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED ;

- la création d'un réseau souterrain d'éclairage public (y compris les terrassements nécessaires) sur une longueur d'environ 350 m.

Selon les dispositions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 66 428,57 Euros, et la contribution communale serait égale à 70 % de cette dépense (soit 46 500 Euros).

#### **Rapport n° 2018-07-05 – Construction d'un bâtiment accueils de loisirs/cantines – validation du choix du groupement d'architectes et de ses honoraires**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un bâtiment regroupant les accueils de loisirs et les cantines au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est la SCP FREYCENON ROSSIT - 57, rue de la Paix - 10000 TROYES, pour un montant de 200 000 € H.T., soit 240 000 € T.T.C.

#### **Rapport n° 2018-07-06 – Marché n° 2017-09-02 – non application des pénalités de retard**

*Adopté à la majorité de 17 voix pour et 2 abstentions*

Exempte la Société EIFFAGE ENERGIE de l'application de pénalités de retard, au motif que le non-respect du délai d'exécution incombe à la commune et non à elle-même.

#### **Rapport n° 2018-07-07 – Réfection de voiries – validation du choix du maître d'œuvre et de ses honoraires**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

L'EURL BUREAU D'ETUDES BRUGER VIARDOT est retenue comme maître d'œuvre, pour un montant forfaitaire de 16 750 € HT, soit 20 100 € TTC, pour le programme de travaux 2018 :

- rue Henri Garnier depuis le début de la rue jusqu'à la raquette de retournement ;

- rue des Fourches Regnault : réfection de la courbe ;

- impasse Pasteur : réfection intégrale de l'impasse depuis la rue Pasteur ;

- place Jules Ferry : réfection des bordures ;

- rues Lamartine / Mont-Saint-Loup : réfection de la couche de roulement ;

- rue Lamartine : réfection des bordures ;

- rue Lamartine : réfection partielle des trottoirs en enrobés.

et 2019 :

- rue Raymond Poincaré : réfection partielle de la rue ;

- rue du Mont-Saint-Loup : réfection des bordures ;

- rue de Verdun : réfection de la rue.

#### **Rapport n° 2018-07-08 – Subventions aux associations - correction**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Versement d'une subvention de 235.50 € octroyée par erreur à l'association Amicale des Noës.

#### **Rapport n° 2018-07-09 – Accompagnement scolaire – recrutement de vacataires**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Recrutement de deux vacataires pour exercer la mission d'animateur d'accompagnement scolaire.

#### **Rapport n° 2018-07-10 – Etudes surveillées – recrutement de vacataires**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Recrutement de deux vacataires pour exercer la mission de surveillants d'études.

#### **Rapport n° 2018-07-11 – RASED – crédits 2018-2019**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Crédit maximum de 795 € pour les crédits de fonctionnement 2018/2019 attribué au RASED.

#### **Rapport n° 2018-07-12 – Politique de la ville – présentation du rapport 2017**

*Ce rapport n'appelle pas de vote des élus*

Présentation du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'année (*consultable en mairie pour les personnes intéressées*).

#### **Rapport n° 2018-07-13 – Création d'une école municipale de musique**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Création d'une école municipale de musique qui proposera une sensibilisation à la musique en cours individuels et collectifs et s'inscrira dans une démarche d'action culturelle offrant à chacun des élèves des évolutions des connaissances musicales.

La pédagogie vise dans un premier temps à éveiller, faire découvrir et développer le goût de la musique. Dans un deuxième temps, l'objectif est de faire évoluer les jeunes élèves vers la pratique d'un instrument dans un environnement orchestral.

**Rapport n° 2018-07-14 – Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, en filière culturelle, relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, à raison de 8 heures hebdomadaires.

**Rapport n° 2018-07-15 – Ecole municipale de musique – règlement intérieur**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Adoption du règlement intérieur (*consultable en mairie pour les personnes intéressées*).

**Rapport n° 2018-07-16 – Ecole municipale de musique – tarifs 2018-2019**

*Adopté à l'unanimité de 19 voix.*

Activité	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif 2 <sup>ème</sup> enfant	Tarif 3 <sup>ème</sup> enfant	Tarif enfants hors commune
Éveil et Initiation Musicale 5 à 7 ans	90,00 €	80,00 €	70,00 €	150,00 €
Formation Musicale 8 ans et +	100,00 €	90,00 €	80,00 €	160,00 €

**Question diverse**

M Cognon demande si M le Maire envisage d'armer la police municipale. M le maire répond par l'affirmative et précise qu'il vient justement d'interroger M le Préfet à ce sujet.

Séance levée à 22h30

Le Maire

**Jean-Pierre ABEL**

